

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_10_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/04/2023
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : affectation du résultat de fonctionnement 2022 budget annexe lotissement MARPA**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité**CONSTATANT** que le compte financier présente :

un excédent de fonctionnement cumulé de 0 €

DECIDE d'affecter ce résultat

En report à nouveau au compte 002 : 0 €

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRELe Maire
Olivier SALIN**Résultat du vote**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0